

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphanie LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SÉMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-François CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ATCS-001-13094/22/CM**

### **■ Création du comité de sélection de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du Programme régional FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027** **36431**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 affirme l'objectif de poursuivre et d'approfondir le rôle de gestionnaire d'enveloppes européennes sur la période de programmation européenne 2021-2027.

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027, la Région Provence Alpes Côte d'Azur agissant en tant qu'autorité de gestion, a souhaité que la mise en œuvre du volet urbain (Objectif spécifique 5.1 (priorité 5)) soit à nouveau confiée aux quatre principales agglomérations de son territoire, au moyen d'Investissements Territoriaux Intégrés.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant qu'autorité urbaine, s'est vu attribuer une enveloppe de 18,3 millions d'euros de crédits FEDER (contre 11,4 millions d'euros pour 2014-2020), avec pour objectifs :

- La réduction des inégalités entre quartiers en milieu urbain, avec une intervention prioritaire sur les quartiers dégradés.
- Le soutien des politiques de revitalisation des centres-villes fragilisés.

La mise en place du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027, a requis une procédure en deux étapes, séquencées dans le temps :

- 1ère étape : la demande d'agrément :

A l'appui de cette demande, un dossier regroupant différentes pièces (projet de stratégie urbaine et description du fonctionnement et de l'organisation de l'ITI) a été signé par la Présidente et transmis à la Région le 30 mars 2022, suite à la délibération ATCS-001-11420/22/BM du 10 mars 2022. L'obtention de l'agrément ITI a été notifié à la Métropole, par courrier en date du 18 août 2022.

- 2ème étape : le conventionnement :

Le conventionnement avec la Région doit formellement intervenir après validation par la Commission européenne du Programme régional PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027.

Si cette validation est toujours en attente, à date, en raison de l'existence de points d'achoppement, au niveau national, sur le Fonds de Transition Juste (FTJ), la Métropole Aix-Marseille-Provence a d'ores et déjà approuvé la convention d'ITI à conclure avec la Région ainsi que sa Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée et l'ensemble des éléments constitutifs de la description de son organisation et de son fonctionnement en tant qu'autorité urbaine, par délibération n°ATCS-002-12712/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022.

La convention d'Investissement Territorial Intégré a pour objet de définir la coordination des actions d'animation, d'assistance et de sélection entre l'autorité de gestion et l'autorité urbaine relevant du périmètre de l'ITI.

La principale mission de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'autorité urbaine consiste dans la sélection des dossiers de demande d'aide FEDER, conformément au Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion (ci-après Règlement FEDER).

L'article 7.3 de la Convention ITI prévoit que l'autorité urbaine s'engage à constituer un comité de sélection dont la mission principale consiste à se prononcer sur le rejet ou la sélection des dossiers présentés par les porteurs de projets ; cette sélection étant ensuite soumise à l'avis du Comité Régional de Programmation.

Il est donc aujourd'hui proposé de créer le comité de sélection de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du Programme régional FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027.

Rôle et mission du comité de sélection :

Le comité de sélection a pour rôle et mission d'évaluer la qualité des projets et leur compatibilité avec la stratégie urbaine intégrée et de valider la sélection des opérations à présenter en Comité Régional de Programmation (CRP) en vue de leur programmation.

Un compte rendu de chaque comité de sélection comprenant l'ensemble des avis de rejet et de sélection sera transmis par la Métropole à la Région. Cette transmission devra avoir lieu dans les meilleurs délais après l'adoption des avis en comité de sélection.

La proposition de classement et de sélection des dossiers éligibles est réalisée par le service Europe, chargé du suivi et de la mise en œuvre de l'ITI ; lequel a préalablement procédé à l'évaluation et à la notation des dossiers au regard des critères de sélection de l'ITI, tels que validés par le Comité de suivi du programme régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027. Il pourra pour ce faire demander des avis d'experts, en particulier aux directions opérationnelles de la Métropole intervenant sur les sujets des projets à sélectionner.

Le comité de sélection peut valider ou modifier cette proposition de sélection et de classement, sans toutefois pouvoir sélectionner des dossiers déclarés inéligibles par l'autorité de gestion et/ou dépasser la limite de l'enveloppe de crédits FEDER disponibles.

Composition du Comité de sélection :

Le comité de sélection est présidé par un élu métropolitain, désigné par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le comité de sélection est composé de représentants, élus et techniciens, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, désignés par la Présidente de la Métropole, à savoir :

- 4 autres conseillers métropolitains, désignés en fonction des thématiques concernées par l'ITI
- Le service Europe, chargé de la mise en œuvre de l'ITI ;
- Les directions et services opérationnels concernés ;

Des représentants de l'autorité de gestion (des directions et services concernés) siègent également à titre consultatif.

Le comité de sélection est créé pour une durée identique à celle de l'ITI, soit jusqu'à 2027.

Conformément à l'article 7.3 de la convention d'ITI, lors de sa première réunion, le comité de sélection adoptera son règlement intérieur, y compris les dispositions concernant la prévention de tout conflit d'intérêt et d'application du principe de transparence. Une fois approuvé, ce règlement intérieur sera transmis à la Région.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine ;
- La délibération n°20-691 du 17 décembre 2020, la Région a validé les orientations stratégiques du Programme opérationnel FEDER / FSE+ / Volet Massif des Alpes pour la période 2021-2027 ;
- Le Règlement n° (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- Le Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
- La délibération n°21-368 du 23 juillet 2021 du Conseil Régional adoptant le règlement financier et ses annexes ;
- La délibération n°22-11 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant la candidature de la Région aux fonctions d'autorité de gestion des programmes FEDER-FSE+-FTJ et Interreg Euro MED pour la période 2021-2027 ;
- Le programme FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027, déposé officiellement auprès de la Commission européenne le 11 mars 2022 ;
- L'avis de la commission "Europe, préparation de la présidence française de l'Union européenne" réunie le 16 juin 2022 ;
- La délibération n° ATCS-001-11420/22/BM du Bureau de la Métropole du 10 mars 2022 portant demande d'agrément pour la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération n° 22382 du 24 juin 2022 du Conseil régional autorisant le Président de la Région à signer les Conventions d'Investissement Territorial Intégré au titre du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 ;
- La délibération ATCS-002-12712/22/CM du 20 octobre 2022 portant approbation de la Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée Métropolitaine ITI-FEDER 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du descriptif de son système de gestion de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027 - Approbation de la convention d'ITI 2021-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- La dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui, depuis sa création en 2016, s'est affirmée comme un relai des politiques européennes sur son territoire ;
- La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine adoptée par les élus métropolitains le 18 décembre 2019 affirmant cette dimension européenne ;
- La validation du dossier de demande d'agrément à la mise en œuvre d'un ITI dans le cadre du Programme PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, tel que déposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, notifiée par courrier en date du 18 août 2022 ;
- Le programme régional PACA FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027, tel que déposé officiellement auprès de la Commission européenne le 11 mars 2022 ;

- L'engagement auquel a consenti l'autorité urbaine, dans le cadre de la convention ITI 2021-2027, à constituer un comité de sélection dont la mission principale consiste à se prononcer sur le rejet ou la sélection des dossiers présentés par les porteurs de projets.

### **Délibère**

#### **Article unique :**

Est approuvée la création du comité de sélection de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du Programme régional FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027, dont la composition et les missions sont fixées ci-dessus.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Fonds européens,  
Relations internationales

Didier PARAKIAN